



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 10 juin 2024 à 19 h 36

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M. Marc Ouellet	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

EST ABSENT:

M. Jean-François Paquet	siège #1
-------------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M. Stéphane Genois, directeur général, greffier-trésorier, est présent à cette séance.

---

#### **CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

085-06-24

---

#### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Madame Émilie Minville, du bureau de comptables agréés MALETTE S.E.N.C.R.L., procède à la présentation du rapport de l'audit indépendant sur les états financiers consolidés et du rapport financier consolidé 2023 pour la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

Monsieur Raymond Francoeur invite les membres du conseil à formuler leurs questions à l'auditeur.

086-06-24

---

#### **ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil adoptent le rapport de l'auditeur indépendant et les états consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, tel que présenté le 10 juin 2024.

087-06-24

---

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (PAVL-ERL) DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a reçu un montant de 81 920 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet entretien du réseau local (PAVL-ERL) pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit attester la véracité des frais encourus et qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveau 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne atteste que des dépenses de fonctionnement admissibles de 339 092 \$ ont été réalisées pour les routes locales de niveau 1 et 2, telles que décrites lors du dépôt du rapport financier 2023.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS**

*Temps alloué : 30 minutes)*  
Début : \_\_\_\_ h \_\_\_\_ Fin : \_\_\_\_ h \_\_\_\_

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

088-06-24

---

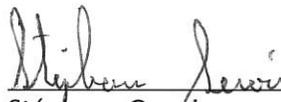
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 46 par M. Jean-François Lauzier.



---

Raymond Francoeur  
Maire



---

Stéphane Genois  
Directeur général et greffier-trésorier